



Aout 2026

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (C.C.A.P.)

Objet de la consultation :
**Marché d'entretien des dispositifs d'Assainissements Non Collectifs du
SEABB**

Acheteur public

Syndicat d'Eau et d'Assainissement Béarn Bigorre
86 avenue Lasbordes - 64420 SOUMOULOU
Profil acheteur : www.eadministration64.fr

Représentant de l'acheteur

Alain TREPEU, Président du Syndicat d'Eau et d'Assainissement Béarn Bigorre

Conducteur d'opération

Syndicat d'Eau et d'Assainissement Béarn Bigorre (SEABB)
Affaire suivie par Déborah SANCHEZ

I. Objet, forme, durée et montant du marché

1. Objet des prestations :

Les prestations, objet du présent accord cadre, concernent : l'entretien des dispositifs d'assainissement autonome pour le compte des usagers du territoire du Syndicat d'Eau et d'Assainissement *Béarn Bigorre*, soit les communes :

IBOS, LAMARQUE PONTACQ, NOUSTY, SOUMOULOU, LIMENDOUS, LOURENTIES, ESPOEY, HOURS, LUCGARIER, GOMER, LIVRON, BARZUN, AAST, GER, PONSON DESSUS, PONTACQ, ANOYE, ARRICAU-BORDES, ARROSES, AURIONS-IDERNES, BASSILON-VAUZE, BETRACQ, CASTILLON-LEMBEYE, CORBERE-ABERES, COSLEDAA-LUBE-BOAST, CROUSEILLES, ESCURES, GAYON, GERDEREST, LALONGUE, LANNECAUBE, LASSERRE, LEMBEYE, LESPIELLE, LUC-ARMAU, LUCARRE, LUSSAGNET-LUSSON, MASPIE-LALONQUERE-JUILLACQ, MOMY, MONASSUT-AUDIRACQ, MONCAUP, MONPEZAT, PEYRELONGUE-ABOS, SAMSONS-LION, SEMEACQ-BLACHON, SIMACOURBE, MORLAAS, SERRES MORLAAS, ANDOINS, OUIILLON, ESPECHEDE, BEDEILLE.

La description des prestations et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

2. Décomposition en tranches et lots :

Il n'est prévu de décomposition ni en tranches ni en lots.

3. Procédure de la consultation et Forme du Marché :

La présente consultation est lancée suivant la procédure adaptée définie aux articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique.

La forme du marché est un accord cadre à bons de commande, sans montant minimum fixé, mais avec un montant maximum de commandes fixé à 100 000 €.HT/an.

4. Durée du Marché :

Le marché prend effet à compter de sa notification pour une durée de 12 mois ;

L'acheteur pourra décider de ne pas reconduire l'accord-cadre au plus tard 30 jours avant la date d'expiration de la période en cours.

La durée totale du marché est fixée à 24 mois.

L'acheteur pourra le dénoncer, au plus tard 30 jours avant la date d'expiration de la période en cours.

5. Montant du Marché :

Le montant maximum des bons de commande est fixé à 100 000 € HT par période de 12 mois, soit un montant maximum total de 200 000 € HT en cas de reconduction.

En effet, les prestations d'entretien – objet du présent marché - étant basées sur le volontariat des usagers, le SPANC du Syndicat d'Eau et d'Assainissement Béarn Bigorre ne peut connaître à l'avance les quantités à fournir.

*Il est donné, à titre indicatif, une estimation du nombre d'installations à entretenir sur le territoire par an, en moyenne : soit 120 à 240. Mais **cette information**, basée sur le retour du précédent marché, sur un sondage auprès de l'ensemble des usagers, et des enquêtes particulières (réalisées dans le cadre des contrôles périodiques de fonctionnement), **n'est pas contractuelle**.*

II. Pièces constitutives du marché

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes par ordre de priorité décroissante :

- L'acte d'engagement et ses annexes éventuelles,
- Le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et ses annexes éventuelles,
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP),
- Le bordereau des prix unitaires,
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés publics de fournitures courantes et de services

III. Délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est précisé dans chaque bon de commande adressé au titulaire.

IV. Lieu d'exécution

Territoire du Syndicat d'Eau et d'Assainissement Béarn Bigorre – Environ 6200 installations d'assainissement autonome.

V. Retenue de Garantie

Il n'est pas pratiqué de retenue de garantie.

VI. Prix

1. Forme des Prix

Les prestations sont rémunérées à prix unitaires.

Les prix du marché sont exprimés en euros TTC, le budget ANC du SEABB n'étant pas assujéti à la TVA.

Les prix unitaires du bordereau de prix sont appliqués aux quantités réellement exécutées.

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales, sociales, de transport, d'élimination des déchets, de traitement des matières de vidange et plus généralement toutes les sujétions nécessaires à la bonne exécution des prestations

2. Variation dans les prix

6.2.1. Mois d'établissement du prix du marché :

Les coûts du bordereau de prix annexé à l'acte d'engagement sont réputés établis aux conditions économiques du mois de septembre 2026.

6.2.2 Type de variation des prix :

Les prix du marché sont fermes.

VII. Délai de paiement

Le paiement des sommes dues est effectué, après constatation du service fait par la personne responsable du marché ou son représentant, dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception d'une facture détaillée reprenant l'intitulé du marché.

VIII. Avance

L'avance est accordée dans les conditions prévues aux articles R.2191-3 et suivants du Code de la commande publique. Le titulaire peut y renoncer dans l'acte d'engagement.

IX. Rythme des acomptes, des paiements partiels définitifs et du solde

Les acomptes et paiements partiels définitifs seront versés au titulaire dans les conditions prévues au CCAG.

X. Pénalités

Les pénalités pour retard d'exécution sont celles prévues au C.C.A.G.

XI. Assurances

Dans un délai de 15 jours à compter de la notification du marché et avant tout commencement d'exécution, le titulaire devra justifier qu'il est couvert par un contrat d'assurance au titre de la responsabilité civile découlant des articles 1240 à 1242 du Code Civil ainsi qu'au titre des responsabilités découlant des principes dont s'inspirent les articles 1792 et suivants du Code Civil. Il devra donc fournir une attestation de son assureur justifiant qu'il est à jour de ses cotisations et que sa police contient les garanties en rapport avec la nature de l'opération.